



Auch, le 23 septembre 2015

Madame, Monsieur,

Le site NATURA 2000 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » a fait l'objet d'une importante concertation de 2012 à 2014 entre les acteurs locaux* (propriétaires, agriculteurs, représentants professionnels, associations, élus) pour aboutir à la validation du Document d'Objectif et du programme d'actions répondant au souci de la préservation des espèces et des milieux naturels remarquables du site, tout en assurant la poursuite des activités socio-économiques.

Le dispositif NATURA 2000 entre maintenant dans sa phase opérationnelle. L'ADASEA est chargée de l'animation et de la mise en œuvre des actions prévues auprès des propriétaires, agriculteurs et autres usagers pour la partie gersoise du site, *Landes Nature* animant la partie landaise.

Nous avons le plaisir de vous convier à une **réunion publique d'information**, où nous vous présenterons le site « **Réseau hydrographique du Midou et du Ludon** », les enjeux, les actions prévues et leurs modalités d'application. Nous rappellerons également la réglementation relative au dispositif Natura 2000 et répondrons à vos questions.

REUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION NATURA 2000

LE MARDI 13 OCTOBRE DE 18H30 A 20H00 A LA SALLE DU FOYER DE MORMES

OU (DATES AU CHOIX)

LE JEUDI 15 OCTOBRE DE 18H30 A 20H00 A LA SALLE DES FETES DE MONLEZUN-D'ARMAGNAC

OU

LE JEUDI 22 OCTOBRE DE 14H00 A 15H30 A LA SALLE DES FETES D'ESTANG

A partir de novembre 2015, nous mettrons en place **UNE PERMANENCE A LA MAIRIE DE PANJAS TOUS LES PREMIERS MERCREDI DE CHAQUE MOIS, DE 9H30 A 12H00** afin de répondre à vos questions, prendre contact et préparer d'éventuels dossiers.

Par ailleurs, nous restons à votre disposition par téléphone ou sur rendez-vous à l'ADASEA du Gers. Personnes à contacter : Aurélie BELVEZE, Martin BALLOT ou Laurie VASSELIN.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président de l'ADASEA

Marc DIDIER

*Communes concernées : **Gers (32)** : Bourrouillan, Castex-d'Armagnac, Caupenne-d'Armagnac, Estang, Le Houga, Lannemaignan, Laujuzan, Lias-d'Armagnac, Luppé-Violles, Magnan, Mauléon-d'Armagnac, Maupas, Monguilhem, Monlezun-d'Armagnac, Mormès, Nogaro, Panjas, Perchère, Sainte-Christie-d'Armagnac, Salles-d'Armagnac, Toujouse. **Landes (40)** : Artassenx, Arthez-d'Armagnac, Bougue, Bourdalat, Castanet, La Frêche, Gaillères, Hontanx, Labastide-d'Armagnac, Lacquy, Laglorieuse, Maurrin, Mazerolles, Mont-de-Marsan, Montégut, Perquie, Pouydesseaux, Pujo-le-Plan, Saint-Cricq-Villeneuve, Sainte-Foy, Saint-Gein, Saint-Justin, Villeneuve-de-Marsan.